

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 avril 2012 à 9h30
« Parcours de vie, activité professionnelle et retraite »

Document N°II-2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les familles monoparentales

Des difficultés à travailler et à se loger

*Olivier Chardon, Fabienne Daguet, Émilie Vivas
INSEE Première n°1195, juin 2008*

Les familles monoparentales

Des difficultés à travailler et à se loger

Olivier Chardon, Fabienne Daguet, Émilie Vivas,
division Enquêtes et études démographiques, Insee

En 2005, 1,76 million de familles sont composées d'enfants de moins de 25 ans et d'un seul parent, leur mère le plus souvent. Depuis les années soixante, la part des familles monoparentales ne cesse de grandir du fait de la fragilité accrue des unions parentales.

Seule la moitié des mères de famille monoparentale occupent un emploi à temps complet, alors qu'elles fournissent en général l'essentiel des revenus du ménage.

Les familles monoparentales vivent dans des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles que les couples avec enfants. Elles sont moins souvent propriétaires. Signe des difficultés à vivre seul avec des enfants, 10 % de ces familles partagent leur logement avec d'autres personnes, habituellement un parent.

En 2005, 1,76 million de familles sont composées d'un seul adulte qui vit sans conjoint avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans dans un même logement (tableau 1). Dans 85 % des cas, il s'agit d'une mère et de ses enfants. Ces familles sont dites « monoparentales » (définitions).

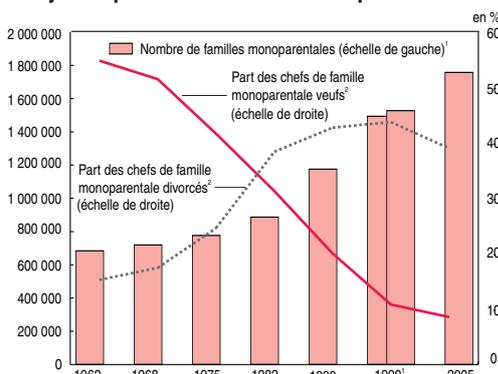
Le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître depuis quarante ans (graphique). Elles sont aujourd'hui 2,5 fois plus nombreuses qu'en 1968. En 2005, 17,7 % des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale, contre 7,7 % en 1968. Les ruptures d'unions plus fréquentes sont à l'origine de cette croissance. Auparavant, les familles monoparentales étaient la conséquence du décès précoce d'un des parents, le plus souvent du père. En 1962, 55 % des parents à la tête d'une famille monoparentale étaient veufs ; en 2005, ils sont moins de 10 %. Selon l'enquête « Étude de l'histoire familiale » de 1999, neuf familles monoparentales sur dix le sont parce que les parents vivent séparément. Parfois, les parents n'ont même jamais vécu ensemble : 15 % des familles monoparentales se sont formées ainsi.

Lors d'une séparation, les enfants restent généralement rattachés au foyer de la mère ; aussi la part des hommes à la tête d'une famille monoparentale est-elle passée de 20 % en 1968 à 14 % en 1990. Aujourd'hui, les enfants gardent généralement des relations avec leurs deux parents quand ils sont séparés (encadré). Les pères hébergent occasionnellement ou régulièrement leur enfant plus que par le passé. Mais le logement où les enfants passent le plus de temps demeure couramment celui de la mère. Bien que le rôle du père soit de plus en plus reconnu, la part des hommes à la tête d'une famille monoparentale n'a ainsi que légèrement progressé depuis 1990 : elle est de 15 % en 2005.

2,8 millions d'enfants vivent dans une famille monoparentale

En 2005, 2,84 millions d'enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale. Les risques de rupture d'union, mais aussi de décès d'un conjoint, croissent au fil des années. Les enfants en très bas âge sont donc

Toujours plus de familles monoparentales



1. À partir de 1999, l'âge des enfants est l'âge révolu à la date du recensement, alors que lors des recensements précédents il s'agissait de l'âge atteint l'année du recensement. En 1999, il y a 34 000 familles avec enfant de 0 à 24 ans de plus en utilisant l'âge révolu plutôt que l'âge atteint dans l'année.

2. Il s'agit de la situation matrimoniale légale et non de la situation de fait. Un adulte d'une famille monoparentale auparavant en couple non marié reste légalement célibataire après une séparation ou le décès du conjoint.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, familles avec enfants de moins de 25 ans.

Source : Insee, recensements de la population de 1962 à 1999, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007.

moins fréquents dans les familles monoparentales : 10,3 % des enfants de moins de trois ans, contre 17,7 % pour l'ensemble des enfants de moins de 25 ans. Les familles monoparentales ont par ailleurs moins d'enfants vivant au domicile que les couples : 1,6 enfant en moyenne, contre 1,9. De fait, la rupture d'union écourté la période pendant laquelle le couple aurait pu avoir des enfants. En outre, les enfants vivant en famille monoparentale partent s'installer plus tôt dans un autre logement. Ainsi, plus d'une famille monoparentale sur deux est uniquement composée d'un adulte et d'un enfant, et seulement 14 % ont trois enfants ou plus.

Les pères à la tête d'une famille monoparentale sont relativement peu nombreux. Ils le sont davantage lorsque les enfants sont grands : 10 % des enfants de 0 à 6 ans en famille monoparentale vivent avec leur père ; ils sont 18 % parmi les enfants de 17 à 24 ans. Les pères sont à la tête de familles monoparentales plus petites : dans 63 % des cas, il n'y a qu'un seul enfant.

Des revenus du travail incertains pour les mères de famille monoparentale

Les mères de famille monoparentale sont moins diplômées que celles qui vivent en couple : 23 % ont un diplôme du supérieur, contre 30 % pour les mères de famille vivant en couple. Elles sont souvent dans une situation moins favorable sur le marché du travail. Elles doivent en effet surmonter à la fois les contraintes liées à leur situation de mères seules – la garde d'enfants en particulier – et l'impossibilité de compter sur le revenu d'un conjoint pour subvenir aux besoins de la famille. Occupant un peu moins souvent un emploi que les mères de familles en couple (68 %, contre 72 %), elles se déclarent beaucoup plus souvent chômeuses lorsqu'elles sont sans emploi : dans 54 % des cas, au lieu de 31 % pour les mères de famille en couple.

Quand elles ont un emploi, les mères de famille monoparentale travaillent moins fréquemment à temps partiel : 26 % contre 34 % pour les mères en couple (tableau 2). Cette proportion varie fortement selon la qualification des emplois. Elle va de 16 % pour les cadres à 39 % pour celles qui occupent des emplois

non qualifiés, les moins bien loties en termes de salaires, de conditions d'emploi et de travail. Au sein des couples avec enfants, 85 % des pères ont un emploi à temps complet, le salaire de la mère peut donc plus facilement représenter un revenu

complémentaire. De fait, le taux de temps partiel des mères cadres (26 %) et professions intermédiaires (32 %) en couple est beaucoup plus élevé. Au total, une mère de famille monoparentale sur deux est en emploi à temps complet, soit à peine plus que les mères en couple.

1 Des enfants moins nombreux et plus âgés dans les familles monoparentales

	Familles monoparentales			Couples avec enfants
	Mères seules avec enfants	Pères seules avec enfants	Ensemble	
Nombre de familles (milliers)	1 486	272	1 758	7 014
Nombre d'enfants (milliers)	2 436	408	2 844	13 185
<i>Nombre moyen d'enfants par famille</i>	1,6	1,5	1,6	1,9
Répartition selon le nombre d'enfants par famille (%)				
1 enfant	55	63	56	39
2 enfants	31	28	30	41
3 enfants	10	7	10	15
4 enfants ou plus	4	2	4	5
Total des familles	100	100	100	100
Répartition des enfants selon leur âge (%)				
0-2 ans	8	4	8	15
3-6 ans	16	11	15	19
7-16 ans	49	49	49	45
17-24 ans	27	36	28	21
Total des enfants	100	100	100	100

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, familles avec enfants de moins de 25 ans en années révolues.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007.

2 Le taux de temps partiel décroît fortement avec la qualification des emplois chez les mères de famille monoparentale

Catégorie sociale	Taux de temps partiel ¹	
	Mères de famille monoparentale	Mères en couple avec enfants
Ouvrières ou employées non qualifiées	39	43
Ouvrières ou employées qualifiées	23	35
Professions intermédiaires	18	32
Cadres	16	26
Agricultrices, artisanes, commerçantes	13	15
Total	26	34

1. Part des emplois à temps partiel dans le total des emplois.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, mères de famille avec enfants de moins de 25 ans en années révolues, ayant un emploi.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007.

3 Des conditions de logement plus fragiles et moins confortables

	Familles monoparentales		Couples avec enfants
	Mères	Pères	
Nombre de familles (en milliers)	1 486	272	7 014
Part des familles vivant...			
... dans un ménage propriétaire du logement ¹	28	48	63
... dans une maison	36	54	68
... avec d'autres personnes	9	17	3
... en logement HLM	38	24	14
Taux de surpeuplement ²	20	18	8
Part des familles vivant dans un logement où...			
... il manque une pièce ²	15	13	6
... il manque deux pièces ²	5	5	2

1. Une famille peut vivre dans le même logement que d'autres personnes, par exemple les parents du chef de famille. Si l'un des adultes du ménage est propriétaire, la famille est comptabilisée ici.

2. Voir les définitions.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, adultes des familles avec enfants de 0 à 24 ans en années révolues.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007.

Les professions des mères de famille monoparentale, comme celles des femmes en général, se concentrent sur les métiers liés à la santé, aux services aux personnes ou aux tâches administratives. Les mères de famille monoparentale sont un peu plus présentes que les autres parmi les agents de services, les aides à domicile, les personnels de nettoyage et les adjoints administratifs de la Fonction publique. En revanche, elles sont nettement sous-représentées parmi deux des principales professions des mères de famille. Elles sont ainsi moins souvent professeurs des écoles, en raison de leur niveau de formation. Elles sont encore moins souvent assistantes maternelles, car leurs conditions de logement constituent fréquemment un obstacle à l'obtention de l'agrément pour exercer cette profession à domicile.

La situation sur le marché du travail des hommes qui vivent sans conjoint avec leurs enfants apparaît moins défavorable que celle des femmes. Les trois quarts des pères de famille monoparentale ont un emploi à temps complet. En revanche, ils sont beaucoup plus souvent sans emploi que les hommes en couple avec enfants (20 %, contre 12 %) et se déclarent plus souvent chômeurs. Dans ce contexte, les revenus d'activité des familles monoparentales sont relativement faibles. Par suite, leur risque de pauvreté monétaire est habituellement supérieur à celui des couples, malgré les prestations sociales et les pensions alimentaires qui contribuent à rééquilibrer leurs ressources.

Des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles

Seules 28 % des mères de famille monoparentale sont propriétaires de leur logement, contre 63 % des couples avec enfants. Plus d'un tiers déclarent vivre dans une HLM. Leurs conditions de logement sont moins favorables : 20 % habitent un logement où il manque une ou deux pièces, selon l'indicateur usuel de surpeuplement (*tableau 3* et *définitions*). Seules 36 % des mères de famille monoparentale vivent dans une maison (contre 68 % des couples avec enfants). Elles ont des ressources plus faibles et résident plus souvent en milieu urbain ou dans des régions où les prix des logements (à la vente comme à la location)

Voir ses enfants après une séparation

En 2005, dans l'enquête Étude des relations familiales intergénérationnelles (*sources*), les deux tiers des enfants de moins de 25 ans issus d'une union rompue sont déclarés par leur mère comme cohabitants de leur ménage (*tableau A*). Dans 15 % des cas, elles ne voient leurs enfants que quelques fois par an, voire jamais. Mais le père est loin d'être systématiquement absent. Si 40 % des enfants ne le voient que rarement ou jamais, 17 % sont déclarés comme cohabitants par leur père et 25 % le voient au moins une fois par semaine. Parmi les adultes qui vivent seuls avec leurs enfants, certains ont un conjoint dont la résidence principale est distincte ; d'autres envisagent d'emménager à terme avec un conjoint. Ainsi, en 2005, 23 % des adultes de familles monoparentales déclarent avoir « une relation amoureuse stable » : 13 % déclarent être contraints de vivre sans leur conjoint (raisons financières, professionnelles, etc.) et 10 % choisissent de vivre seuls (*tableau B*).

La situation familiale des adultes des familles monoparentales peut donc recouvrir des réalités très différentes en termes d'isolement affectif ou de revenus. En outre, les situations sont susceptibles d'évoluer très vite. Si les enfants résidant quatre jours par semaine avec un parent ne passent plus que trois jours avec lui, ce parent sera alors recensé comme une personne sans famille ; au contraire, si un conjoint s'installe au domicile, la famille monoparentale deviendra un couple avec enfants dans l'enquête de recensement.

A – La plupart des enfants gardent un lien avec leur mère et leur père après une séparation

en %

	Mères	Pères
Enfants déclarés spontanément par le parent comme faisant partie du ménage¹	68	17
Sinon, fréquence des rencontres		
Au moins une fois par semaine	9	25
Au moins une fois par mois	8	18
Quelques fois par an	9	22
Jamais	6	18
Total	100	100

1. Dans l'enquête Études des relations familiales intergénérationnelles (Erfi), le contour du ménage est laissé à l'appréciation du répondant. Un enfant pourra être déclaré chez un seul parent, chez les deux ou chez aucun s'il a son propre logement. Lecture : 68 % des mères déclarent que leur enfant de moins de 25 ans issu d'une union rompue réside avec elles, 9 % qu'il ne fait pas partie de leur ménage mais qu'elles le voient au moins une fois par semaine. Champ : relations entre un adulte et ses enfants de 24 ans ou moins issus d'une union rompue, qu'ils soient cohabitants ou non. Source : Insee, enquête Études des relations familiales intergénérationnelles (Erfi), 2005.

B – Famille monoparentale, une situation familiale de transition ?

en %

Part des femmes et des hommes vivant seuls avec des enfants qui déclarent...	
... ne pas avoir de « relation amoureuse stable »	77
... avoir une « relation amoureuse stable », sans souhaiter vivre avec la personne concernée	10
... avoir une « relation amoureuse stable », mais être contraints de vivre séparés (raisons professionnelles, financières...)	13
Total	100

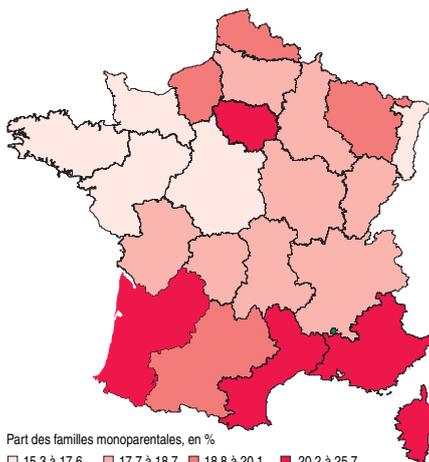
Champ : hommes et femmes vivant sans conjoint cohabitant avec des enfants de 24 ans ou moins. Source : Insee, enquête Études des relations familiales intergénérationnelles (Erfi), 2005.

sont plus élevés. Ainsi, 24 % des familles avec enfants sont monoparentales dans les pôles urbains, contre 16 % en zone rurale. Elles sont en particulier plus fréquentes dans les grands centres urbains de la région parisienne et du sud de la France (*carte*).

Les hommes à la tête d'une famille monoparentale sont en meilleure situation : la moitié d'entre eux sont propriétaires ; la moitié aussi vivent dans une maison. 17 % des pères de famille monoparentale et 9 % des mères résident avec d'autres personnes, en plus de leurs enfants (contre 3 % pour les couples), soit 178 000 familles. Parmi ces parents,

18 % sont des jeunes de moins de 30 ans, dont la plupart vivent avec leurs enfants chez leurs propres parents. Le ménage est alors plus fréquemment propriétaire, et le logement plus souvent une maison. Mais le nombre de personnes cohabitant dans le logement est souvent élevé : dans 32 % des cas, il y a au moins cinq personnes, et au regard de l'indicateur de surpeuplement, 42 % des logements ont trop d'occupants. Les mères et les pères de familles monoparentales qui cohabitent avec d'autres personnes sont plus souvent inactifs ou en difficulté sur le marché du travail en termes de chômage ou d'emploi.

Moins de familles monoparentales dans l'ouest et le centre de la France



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, familles avec enfants de 25 ans ou moins en années révolues.
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007.

Sources

Les résultats proviennent des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007.

Les situations familiales, comme la structure par âge, correspondent à des structures moyennes sur les quatre années de collecte. Les effectifs donnent une estimation des niveaux atteints au 1^{er} juillet 2005. Dans ces enquêtes, les personnes déclarent directement leur situation vis-à-vis de l'emploi. La situation déclarée peut être différente de celle qui serait déterminée à partir des définitions édictées par le Bureau international du

travail (BIT). Ces définitions s'appuient sur plusieurs critères que seule l'enquête Emploi permet de vérifier. Le nombre de personnes se déclarant spontanément au chômage est notamment plus élevé que le nombre de chômeurs au sens du BIT.

L'encadré s'appuie sur les résultats de l'enquête « Étude des relations familiales intergénérationnelles » (Erfi), réalisée par l'Insee et l'Ined à l'automne 2005 auprès de 10 079 personnes âgées de 18 à 79 ans.

Définitions

Une **famille monoparentale** est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même **résidence principale**. Le parent ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint.

Un « **enfant** » au sens du recensement est une personne célibataire qui habite avec au moins un de ses parents et qui n'est lui-même ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de sa résidence principale. En cas de séparation des parents, même si l'enfant est hébergé tantôt chez l'un tantôt chez l'autre parent, il n'est rattaché qu'à un seul ménage, pour ne compter chacun qu'une fois. C'est le ménage du parent chez qui il séjourne le plus souvent. À défaut, il est rattaché au ménage où il est présent le jour du recensement.

Dans cette étude, les familles monoparentales et « les couples avec enfants » sont définis en ne prenant en compte que les enfants âgés de 24 ans ou moins. Pour les enquêtes annuelles de recensement, ce seuil correspond à l'âge à la date de recensement.

Un « **couple avec enfants** » au sens du recensement est une famille formée d'un homme et d'une femme qui vivent en couple, mariés ou non, avec leurs enfants, communs ou non, dans la même résidence principale. Si le logement n'est pas la résidence principale d'un des conjoints, la famille est considérée comme monoparentale, que le couple soit séparé ou non.

L'**indice de peuplement** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Ce dernier nombre attribue à chaque ménage : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple et pour les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, il attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon une pièce par enfant. Un logement auquel il manque une pièce est dit en situation de « surpeuplement modéré ». S'il manque deux pièces ou plus, il est dit en « surpeuplement accentué ».

Bibliographie

Chardon O., Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première* n° 1171, janvier 2008.

Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes », *Insee Première* n° 1153, juillet 2007.
Algava E., Le Minez S., Bressé S., Pla A., « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », Drees, *Études et Résultats* n° 389, avril 2005.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2008

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
T. Méot, C. Pfister
Maquette : PT
Code Sage IP081195
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2008

